Image not found or type unknown

Litige sur date d'ancienneté help pls

Par **dazmontana**, le **16/06/2009** à **14:51**

bonjour
Ma copine est actuelement en litige avec son employeur sur la date d ancienneté dans l'entreprise, ENCORE DES LICENCIMENTS.

je vous explique sa en détails:

3 Janvier 2006 début d' un cdd de 7 mois soit jusqu'au 2 aout 2006.
Ala fin de ce CDD congé payer et indemniter ont été toucher par ma copine.
3 Aout 2006 nouveau CDD pour remplacement maternité, la période dépend du congé de cette personne.
On peut constater qu' il y a aucune coupure entre les deux CDD.
Pour finir 1 Juin 2007 Avenant au CDD, embauche en CDI à la suite du deuxieme CDD.

Maintenant quand je regarde les fiche de paye, la date d ancienneté est au 03.08.2006.
Autrement dit suivant l' article L. 122-2-10 du Code du travail la date d'ancienneté doit etre le 03.01.2006 et non le 03.08.2006.
D'après l'employeur vu que ma copine a touché des IFM et CONGES PAYES pour le premier CDD celui ci ne viens pas se mettre en ancienneté!!!!!

Ma question est toute simple est ce qu' il à raison ou pas?

Merci a vous pour vos réponse y a quand meme 2500€ de plus à avoir si le premier CDD rentre en compte dans l'ancienneté.
La réponse a donner a l' entreprise est le 2 juillet on a pas beaucoup de temp en plus.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés